

**Madame le Maire
Mairie de MéSIGNY
65 Place de l'Eglise
74 330 MESIGNY**

Sillingy, le 02/12/2024

**Nos réf. : 2024/765 ER
Dossier suivi par Emilie ROBERT**

Objet : Avis projet modification n°1 du Plan Local d'urbanisme

Madame le Maire,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, vous m'avez fait suivre le projet de modification simplifiée n°1 du PLU pour avis au titre des compétences de la CCFU.

Au regard de la compétence habitat :

La modification prévoit l'ajout d'un emplacement réservé sur l'OAP n°2 « Ancienne usine » qui permet à ce jour une densification autour de l'ancien bâtiment économique. Cet emplacement réservé destiné à la commune a pour objet la production de logements sociaux et de logements inclusifs.

Cette diversification du parc résidentiel participe aux objectifs du Programme Local de l'Habitat sur un foncier qui a été fléché dans le cadre du Plan d'Actions Foncière porté par la CCFU avec l'appui de l'EPF. Cette mesure permet à la commune de maintenir l'objectif de 5% de logements sociaux sur son parc de résidences principales.

Cette modification du PLU vise également à mieux encadrer la densification des zones pavillonnaires pour assurer une urbanisation plus maîtrisée et une meilleure qualité de vie des habitants (reculs des voiries, obligation de local de stockage, baisse du coefficient d'emprise au sol). Ces évolutions vont dans le sens du projet de territoire de la CCFU, et des orientations du Programme Local de l'Habitat.

Au regard de la compétence Environnement :

Les modifications du PLU en faveur d'une meilleure gestion des eaux pluviales, de la préservation des espaces perméables et des terres agricoles, notamment avec l'OAP thématique sur les franges urbaines, participent aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration.

Au regard des compétences mobilité, développement économique, et eau potable, le projet de modification est sans incidence car il n'ouvre pas de nouvelles zones à l'urbanisation, et n'augmente pas les potentialités de construction.

Au regard de ces éléments, j'émet un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Henri CARELLI





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 27 novembre 2024

Délibération 2024-11-04

Modification n°1 du PLU de Mésigny

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Nora SEGAUD-LABIDI. MM. Jean-François GIMBERT, Antoine GRANGE, Henry CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT-MARCEL et Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Cécile BOLY, MM. Marc ROLLIN, Michel PONTAIS et Monsieur Dominique DUBONNET.

Procuration : M. Bruno LYONNAZ donne procuration à M. Antoine de MENTHON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Sylvie LEROUX et M. Pierre AGERON

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Henri CARELLI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Laurence GODENIR, MM. Marc PAGET et Jacques DALEX.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Michele DOMENGE-CHENAL et M. Marc BRACHET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Jean-Pierre CAUQUOZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. François RAVOIRE et Jean-Pierre LACOMBE

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Jean-Pierre FAVRE

Monsieur Pierre AGERON est nommé secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-11-04 Modification n°1 du PLU de Mésigny

Avis du comité syndical :

Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°1 du PLU de la commune de Mésigny s'inscrivent globalement en compatibilité avec les dispositions du SCoT du bassin annécien. Elles visent notamment à préserver les limites entre espaces agricoles, naturels et urbanisés, à prendre en compte le zonage pluvial défini par le SILA pour les communes de la CC Fier et Usses, à encadrer la densification pour limiter les divisions parcellaires, et à créer un emplacement réservé pour du logement social et davantage de mixité sociale sur le périmètre de l'OAP de l'Ancienne Usine.

Il est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Mésigny.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

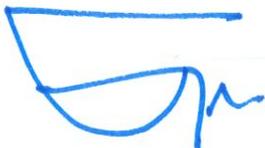
Abstention : 00

Madame LEROUX, maire de Mésigny, ne prend pas part au vote

Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, rend un avis favorable au projet de modification n°1 du PLU de Mésigny.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 27 novembre 2024.

Le secrétaire de séance



Pierre AGERON



Le Président


Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....

et de la publication du

Le Président,